Envoyé en préfecture le 17/06/2021
Reçu en préfecture le 17/06/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210615-CP_20210615_004-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 17/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 JUIN 2021

OJ N° 004 - Transition écologique et énergétique - Agglomération citoyenne. Convention de partenariat avec l'association Hegalaldia pour la sauvegarde de la faune sauvage et subvention pour l'année 2021.

Date de la convocation : 9 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 72
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; AROSTEGUY Maider ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BLEUZE Anthony ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRIQUE Renée ; CURUTCHARRY Antton (jusqu'à l'OJ N°5) ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello ; FONTAINE Arnaud ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain ; LACOSTE Xavier ; LASSERRE Marie ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; NADAUD Anne-Marie ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°22) ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANSBERRO Thierry ; SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES :
ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; BACH Fabrice-Sébastien ; BISAUTA Martine ; BOUR Alexandra ; CARRERE Bruno ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick ; CHAZOUILLERES Edouard ; DEQUEKER Valérie ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETXELEKU Peio ; FOURNIER Jean-Louis ; GASTAMBIDE Arño ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IRIGOYEN Jean-François ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LAUQUÉ Christine ; MILLET-BARBÉ Christian ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; UGALDE Yves.

PROCURATIONS :
ALLEMAN Olivier à BLEUZE Anthony ; BISAUTA Martine à HARDOUIN Laurence ; BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel ; CARRERE Bruno à CURUTCHET Maitena ; CASCINO Maud à AROSTEGUY Maider ; CURUTCHARRY Antton à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°6) ; DEQUEKER Valérie à BERTHET André ; ERREMUNDEGUY Joseba à ETCHEGARAY Jean-René ; ETXELEKU Peio à CURUTCHET Maitena ; FOURNIER Jean-Louis à LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; IDIART Dominique à LEIZAGOYEN Sylvie ; IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello ; LAUQUÉ Christine à LACASSAGNE Alain.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Maitena CURUTCHET

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 17/06/2021
Reçu en préfecture le 17/06/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210615-CP_20210615_004-DE

OJ N° 004 - Transition écologique et énergétique - Agglomération citoyenne.
Convention de partenariat avec l'association Hegalaldia pour la sauvegarde de la faune sauvage et subvention pour l'année 2021.

Rapporteur : Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN

Mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque est engagée dans une politique de transition écologique, dont la protection et la valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel est un axe majeur.

Le Pays Basque bénéficie de paysages variés, de qualité et identitaires. La richesse du patrimoine naturel est également un facteur de qualité de vie et d'attractivité.
Le territoire est exposé à la fois à des pressions naturelles (changement climatique, espèces invasives) et à des pressions anthropiques (pollution, urbanisation, exploitation des ressources), qui ont des impacts sur la faune sauvage.

Localement, l'association Hegalaldia gère l'unique centre de sauvegarde de la faune sauvage agréé dans les Pyrénées-Atlantiques, basé à Ustaritz.
Hegalaldia, association loi 1901, déclarée d'intérêt général et agréée association de protection de la nature, centre de sauvegarde de la faune sauvage, a la charge de :

- recueillir les animaux sauvages en difficultés ou blessés pour les soigner en vue de leur réinsertion dans le milieu naturel (en accord avec la réglementation, les certificats de capacité des salariés, les infrastructures, les autorisations préfectorales et la validation du Conseil d'administration) ;
- collaborer à des programmes nationaux et internationaux d'étude et de réintroduction ;
- contribuer au maintien et au développement de la biodiversité ;
- mettre en place toute action et/ou formation d'éducation et de sensibilisation à la protection de la nature ;
- accueillir, sensibiliser et former des stagiaires, bénévoles, au métier de soigneur animalier.

Le Centre de soin accueille chaque année près de 2 000 animaux, ce qui le place parmi les trois centres les plus actifs de France. Ces trois dernières années, un peu plus de la moitié des animaux provenait du Pays Basque. Le fonctionnement de l'association nécessite un budget annuel d'environ 250 000 €. L'association est notamment soutenue par le Département et l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées qui ont fait le choix de conventionner avec l'association.

Depuis 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque soutient l'action d'Hegalaldia via une convention annuelle de partenariat, permettant de rappeler le cadre des missions d'Hegalaldia, les moyens de réalisation de ces missions, les engagements de chaque partie, ainsi que les modalités de suivi des résultats.
Pour 2021, il est proposé de renouveler cette convention et d'attribuer à Hegalaldia une subvention de 31 000 €.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 – Chapitre 65 – Nature 6574.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Conclure les contrats, conventions, chartes de partenariat avec divers organismes (y compris collectivités et établissement publics) dans le cadre des politiques communautaires, les avenants aux contrats existants et décider de toutes résiliations » et « Individualiser et attribuer les subventions ou participations, dans les enveloppes inscrites en section de fonctionnement des budgets communautaires » ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2021
Reçu en préfecture le 17/06/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210615-CP_20210615_004-DE

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer une subvention de 31 000 € à l'association Hegalaldia au titre de ses actions 2021 en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage ;
- approuver les termes de la convention de partenariat correspondante ci-annexée, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 59
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 17/06/2021
Qualité : Directeur général des services